

CESSION DE PARTS DE S.A.R.L.

JURIS CONSULTANTS

Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros divisé en 2.500 parts

Siège social 110, Bd de Fontainebleau – 91100 CORBEIL ESSONNES

Objet l'exercice de la profession de commissaire aux comptes

Constituée par acte S.S.P en date du 09 juillet 1981

Enregistrée à CORBEIL RD le 21 janvier 1982, Bordereau 35/9

Registre du commerce EVRY B 323.858.621

Entre les soussignés

Monsieur Alain RITZ né le 26 août 1949 à NANTES (Loire Atlantique), de nationalité française, marié le 28 février 1973 à ALGER (Algérie) sous le régime de la communauté légale modifié le 10 février 2000 pour le régime de la communauté universelle suivant homologation du tribunal de grande instance de PONTOISE avec Madame Goulzarbanou REMTOULA et demeurant ensemble à BOISEMONT (Val d'Oise) 8, sente des Mûriers

Associé, dans la société à responsabilité limitée ci-dessus,

d'une part,

Et

La société ACTION EXPERTISE, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège social est à EVRY (Essonne) 39, rue Paul Claudel, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés d'EVRY sous le n° B 520.491.929, représentée par son gérant Monsieur Patrice COUSIN



A.R.



G.R.



P.C.

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit

Monsieur Alain RITZ est propriétaire d'une part de seize euros de nominal, de ladite société à responsabilité limitée, numérotée 2.474

Monsieur Alain RITZ cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit la part n° 2.474 qu'il possède dans ladite société.

Par la présente cession, la société ACTION EXPERTISE devient propriétaire de la part cédée avec effet à partir de ce jour tous les droits et obligations y attachés

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de seize euros que Monsieur Alain RITZ reconnaît avoir reçu de la société ACTION EXPERTISE et dont il lui donne ici valable quittance.

Le calcul des droits d'enregistrement est le suivant

$$\text{Franchise } \frac{23.000 \times 1 \text{ part}}{2.500 \text{ parts}} = 9 \text{ €}$$

Prix 16 € Droit fixe 25 €

La société n'est pas à prépondérance immobilière.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la cessionnaire.


A.R.


G.R.

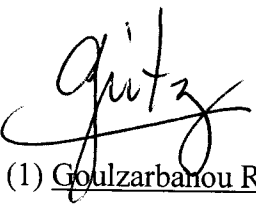

P.C.

Fait en cinq exemplaires dont un pour l'enregistrement et deux pour le dépôt au greffe du tribunal de commerce et des sociétés.

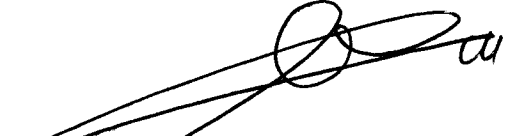
Fait à CORBEIL ESSONNES, le vingt sept septembre deux mille dix

Les Cédants


(1) Alain RITZ
Lu et approuvé


(1) Goulzarbanou RITZ
Lu et approuvé

La Cessionnaire


(1) SARL ACTION EXPERTISE
représentée par son gérant
Patrice COUSIN
Lu et approuvé

Enregistré a **S.I.E. D'EVRY VILLE NOUVELLE**

Le 27/10/2010 Bordereau n°2010/410 Case n°11

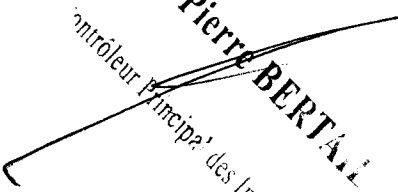
Ext 2232

Enregistrement 25 € Pénalités

Total liquidé vingt-cinq euros

Montant reçu vingt-cinq euros

Le Contrôleur


Marie-Pierre BERTAL
Contrôleur Principal des Impôts

(1) Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »